

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 22 (1951)  
**Heft:** 7  
  
**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

|  |                     |
|--|---------------------|
| sevelier, Rebévelier, Soyhières, Duggingen, Belprahon, Bévillard, Champoz, Crémines, Eschert, Les Genevez, Grandval, Loveresse, Malleray, Mervelier, Moutier, Pontenet, Reconvilier, Rossemaison, Seehof, Diesse, Nods, Asuel, Boncourt, Montenol, Montmelon, Pleujouse, Réclère, Roche d'Or, soit 36 communes et l'ADIJ . . . . . | Fr. 41,384.—        |
| 2. Communes ayant versé les annuités 1950 et 1951 : Courtételle, Delémont, Courrendlin, Beurnevésin, Courtedoux, Fahy, soit 6 communes . . . . .   | Fr. 17,967.—        |
| 3. Communes ayant versé l'annuité 1950 seulement : Corgémont, Undervelier, Epiquerez, Courchapoix, Buix, Bure, Charmoille, Courchavon, Courtemaîche, Montignez, Saint-Ursanne, soit 11 communes . . .  | Fr. 5,099.—         |
|  | <u>Fr. 64,450.—</u> |

Les annuités 1950 et 1951 sont échues. Les communes sont priées d'en verser le montant à la Banque cantonale de Berne, succursale de Delémont, compte de chèques postaux IV a 298 avec la mention « Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des CJ ».

*Les organisateurs de l'action de solidarité.*

**CHRONIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE DU JURA**

Lucien MARSAUX, *Le bois de pins*. Un conte suivi de quelques autres contes ou récits. Un vol. grand in-8 de 108 pages, imprimé sur vergé des papeteries de Biberist. avec un bois de Laurent Boillat. Neuchâtel, Meisseiller. S. d. (1950).

Après être resté silencieux pendant assez longtemps, Lucien Marsaux nous a donné, depuis quatre ans, six ouvrages de valeur. Le dernier, *Le bois de pins*, est un recueil de contes, de nouvelles, de récits, tout baigné de poésie, un recueil qui se lit avec un plaisir extrême. L'auteur s'y montre clair. Il n'est aucunement besoin de réfléchir longuement pour savoir ce qu'il a voulu dire. On se promène avec satisfaction dans le monde qui est celui de Marsaux, un monde où un éclairage spécial donne aux gens et aux choses un aspect inattendu.

Les personnages sont étudiés avec soin ; par leur caractère, leurs faits et gestes, le cheminement de leur pensée, par leur souci de perfection morale, ils sont à part dans le monde des vivants. Si ce n'était pas le cas, ils n'auraient pas intéressé Lucien Marsaux.

C'est dans *Le bois de pins* que l'on trouve les pages les plus délicates de Lucien Marsaux. — R.

**ORGANES DE L'ADIJ**

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER  
*Publicité* Par l'administration du Bulletin — *Editeur*: Impr. du Démocrate S.A., Delémont  
 Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83  
 Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

*Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086*

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

*Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source*